

Procès- verbal de la réunion du conseil municipal **du 19 juin 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Etaient présents : Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARRÉON, Hervé PELLETIER, François LESPINASSE, Angélique BESOLI, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Christophe BATIT

Absents excusés : Laurence DE MECQUENEM, Dimitri DAILL, Jérôme MOULEDOUS

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Bénédicte VARRÉON

Date de la convocation : 13 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) – *délib n°20230619-01*
2. Célébration d'un mariage en dehors de la mairie – *délib n°20230619-02*
3. Point sur les bâtiments communaux
4. Point sur le PLU
5. Personnel communal
6. Questions diverses

1. Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) – délib. N°20230619-01

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. Elle précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Madame le Maire propose de soumettre au Comité Technique les autorisations suivantes :

Important : le tableau est donné à titre indicatif, il appartient à la collectivité de l'adapter à ses besoins

Nature de l'évènement	Durées proposées (en jours)
Liées à des événements familiaux	
Mariage ou PACS :	
-de l'agent	3
-d'un enfant de l'agent ou du conjoint	1
-d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	0
Garde d'enfant(s)	5
Décès, obsèques ou maladie très grave :	
-du conjoint (concubin pacsé)	5

-d'un enfant de l'agent ou du conjoint	5
-du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3
-des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	2
-du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1
-d'un frère, d'une sœur	1
-d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	0
Liées à des évènements de la vie courante et des motifs civiques	
-concours et examens en rapport avec l'administration locale	1
-don du sang	0.5
-déménagement de l'agent	1
-représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe, et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	0
Liées à la maternité	
Sans objet pour l'instant.	

Madame le Maire précise également que la réponse ministérielle n° 44068 du 14 avril 2000 prévoit la possibilité d'accorder un délai de route, de 48 heures maximum aller-retour, aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence.

Après discussion, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents, décide

- d'adresser cette proposition au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- de délibérer sur ces ASA en fonction de l'avis que rendra le CT

2 Célébration d'un mariage en dehors de la mairie – délib n°20230619-02

Madame le Maire informe le conseil qu'un mariage aura lieu le 15 juillet prochain. Considérant le nombre de personnes présentes et la non accessibilité de la salle des mariages aux personnes à mobilité réduite, les futurs mariés ont demandé la possibilité que la cérémonie soit exceptionnellement célébrée dans la cour de l'école.

Après avoir entendu les arguments, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette requête.

Le Procureur de la République doit également statuer sur cette décision afin d'autoriser la sortie des registres de la maison commune.

3 Point sur les bâtiments communaux

Madame le Maire donne la parole à Madame Hélène ROY qui dresse un rapide état des lieux des travaux en cours et à prévoir :

- mairie : le problème d'infiltration récurrent au secrétariat a été résolu par la réparation de la zinguerie au niveau de la gouttière
- école : un devis a été demandé auprès du couvreur pour l'enlèvement des deux cheminées de la toiture
- un soubassement au niveau du préau est à prévoir. Ces travaux pourront se faire en interne. Un devis de maçonnerie sera demandé pour la création d'une ouverture entre les deux préaux. Madame le Maire précise que ce projet n'est pas une priorité mais sera étudié ultérieurement

- Madame ROY va contacter le SIAEPA afin que des techniciens fassent les recherches nécessaires pour déterminer la provenance des mauvaises odeurs qui émanent d'un regard en face du restaurant et sont particulièrement inconfortables pour la clientèle.
- Bâtiment à Reynaud : le problème d'humidité n'est pas encore résolu. Madame ROY a demandé l'avis d'un expert. Les travaux préconisés pourront aisément se faire en interne.

4 Point sur le PLU

Madame le Maire souhaite faire un rapide résumé de l'avancée du dossier de révision du PLU. Il en ressort que l'ensemble des points du règlement soulevés lors des réunions de travail sont pris en compte par le bureau d'études. En outre, après discussions avec les propriétaires concernés, la zone agricole retenue pour accueillir de nouvelles habitations sera aux Struliez. Sous réserve que les réseaux soient en capacité suffisante.

Une réunion publique se déroulera à l'automne. L'enquête publique se fera dans l'hiver.

Madame Maire rappelle que la prochaine réunion de travail se tiendra le 29 juin prochain.

5 Personnel communal

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le contrat de Tania TROQUEREAU prendra fin le 29 juin prochain. Plusieurs candidatures ont été reçues et, après entretiens, Madame VARREON et elle ont retenu la candidature de Madame Sarah RASPIENGEAS, qui rejoindra l'équipe en contrat aidé dès le 3 juillet.

6 Questions diverses

- Il a été demandé la possibilité d'arrêter le fauchage au chemin Beauséjour dans un souci de préserver la biodiversité. Après discussions, pour des raisons de sécurité, le conseil municipal rejette cette demande.
- Madame le Maire souhaite la mise en vente du tracteur et de la remorque, et demande l'avis du conseil sur leur prix de vente. Les membres du conseil fixent le prix à 2500 € pour le tracteur et 100 € pour la remorque.
- Madame le Maire fait part à ses collègues du projet du Conseil Départemental de la Gironde de développer des pistes et voies cyclables sur l'axe reliant Saint André de Cubzac et Libourne d'ici 2028. Lors de la réunion qui s'est tenue le 14 juin dernier à Libourne, à laquelle elle a participé, elle a rappelé qu'un projet de passerelle était à l'étude et que par conséquent il serait souhaitable que la commune de Saillans soit intégrée dans le projet d'aménagement des voies cyclables.
- Madame VARREON a rencontré à plusieurs reprises le responsable et les éducateurs de l'Association Rénovation DITEP Rive Droite, installée sur la commune à Cardeneau Nord. Les échanges ont été très intéressants. L'Association souhaite s'investir dans la vie communale, notamment pour l'insertion et le bien-être des jeunes qu'elle accompagne. Ainsi, une convention de stage de sensibilisation et d'approche du milieu professionnel a été signée entre la mairie et l'association le 16 juin dernier. L'embellissement du lavoir sera la première mission des jeunes volontaires.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h45